



## Charte d'intention des locataires des appartements mis à disposition par la commune de Perly-Certoux

---

Les locataires acceptent d'adhérer aux principes suivants. En requérant l'attribution d'un logement, ils reconnaissent avoir envie de :

- ✓ **Bénéficier d'un habitat favorisant le « Mieux Vivre »**, *tout en œuvrant pour des rapports harmonieux de proximité et de voisinage*
- ✓ **Vivre dans un espace privatif d'intimité**, *tout en s'investissant dans des espaces communautaires et d'interaction avec le quartier, le village, la commune*
- ✓ **Promouvoir des valeurs de respect, de tolérance et de convivialité**, *tout en développant des liens de solidarité, d'entraide, de soutien mutuel*
- ✓ **Côtoyer des gens, des familles qui nous sont proches**, *tout en établissant des relations avec des personnes d'origine, de culture et de milieu différents*
- ✓ **Profiter de la quiétude et de la beauté d'un coin de campagne privilégié**, *tout en œuvrant pour sa conservation par des gestes quotidiens s'inscrivant dans la perspective d'un développement durable*

Par notre signature, nous nous engageons à respecter et à promouvoir les valeurs de la charte énoncées ci-dessus.

Date : .....

Lu et approuvé :

Date : .....

Lu et approuvé :